

PROCES - VERBAL 3/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	3
2. Ordre du jour	3
2.1 Commission pour l'étude du postulat 02-2026 « Création d'un cimetière animalier à Pully » de Mme Lena Yersin	3
2.2 Préavis 08-2026 Théâtre de l'Octogone - Réfection de la toiture du foyer, réalisation d'un champ solaire et remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacle Crédit d'investissement demandé CHF 1'691'000.00 TTC	6
2.3 Préavis 09-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le Viaduc CFF de Rochettaz - Etude de projet (SIA 32 à 41) Crédit demandé CHF 500'000.00 TTC	10
2.4 Préavis 10-2026 Renouvellement du stockage, des serveurs et des stations de travail - Crédit demandé CHF 2'430'000.00	22

2.5	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	24
2.6.	Propositions individuelles	24
2.7	Divers	24
2.7.1	Festival Gospel Air Pully - 13 et 14 juin 2026 Mme Anne Gummy	24
2.7.2	Visites chantiers du Prieuré M. Lucas Giradet, Municipal	25

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et en mon nom personnel, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Le dernier Conseil s'est tenu le 1^{er} avril, juste avant les vacances de Pâques. Le temps entre nos deux séances a donc été bref, mais j'espère que vous avez toutes et tous pu profiter de ces quelques jours ensoleillés.

Je vous propose donc de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Mmes Odile Cuénoud Gonzalez, Cynthia Früh, Cynthia Illi, Liuna Jung, Verena Kuonen, Géraldine Padez, Nadia Privet, Anne Schranz, Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, Pauline Tafelmacher, Line Zolliker, MM. Fabien Borel, Olivier Burnet, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, Mathias Fernandez, Carlos Guillen, Rihab Hammami, Yannick Klein, Jean-Marc Pasche, Guillaume Roi, Théodore Savary, Philippe Slama

Retard : Mme Claudia Gämperle, Céline Gandar, MM. Yves Currat, Léo Ferrari

Chers membres du Conseil, vous êtes maintenant bien habitués à notre système de vote électronique et vous avez été attentifs à prendre votre numéro de boîtier personnel. N'oubliez pas d'appuyer deux fois sur la petite porte afin de l'activer et que votre présence soit ainsi bien prise en compte.

A la fin de la séance, merci de bien vouloir rapporter votre boîtier aux scrutateurs qui se trouvent au fond de la salle.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 73 membres présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 19 mars 2026, soit dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

M. Thomas Cramatte, du Courrier Lavaux-Oron-Jorat, n'est pas présent ce soir, mais je remercie le Courrier de suivre régulièrement nos travaux.

Je salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien du son, M. Matthieu Dromelet, fidèle au poste, ingénieur du son et aussi aux commandes de toute la technique d'une scène importante de notre commune. Il sera certainement particulièrement attentif à certains de nos débats ce soir.

Je remercie également M. Ovidio Clemente et M. Joao da Silva. Tous deux nous réservent toujours un accueil impeccable et veillent au bon déroulement de nos séances et ceci avec une grande disponibilité. Leur présence fidèle nous est précieuse et sans doute, tout particulièrement ce soir.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 qui vous a été adressé par courriel le vendredi 17 avril. Je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, qui fait un important travail de transcription et de rédaction. Cela lui a pris une bonne partie des vacances de Pâques.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Après l'élection de notre Conseil communal le 8 mars et celle de la Municipalité au second tour le 29 mars, il ne manquait plus que l'élection d'un syndic pour notre ville.

Le dépôt des listes a eu lieu le mardi 7 avril à midi. En mon absence, c'est notre premier vice-président, M. Yassin Nour, qui y a pris part.

Une seule liste ayant été déposée, l'élection s'est faite tacitement.

Nous savons désormais que la prochaine syndication sera féminine, une première pour Pully. Félicitations à Mme Nathalie Jaquerod, élue à la tête de notre commune.

(Applaudissements)

La prochaine législature 2026 - 2031 est ainsi désormais connue et au complet. L'investiture aura lieu le mercredi 10 juin à 14h.

Bien que notre législature ne soit pas encore arrivée à son terme et que du travail nous attende encore, permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui siègent parmi nous aujourd'hui et qui ne seront pas appelés à poursuivre leur engagement lors de la prochaine législature.

Je tiens à les remercier ici sincèrement pour leur engagement et pour le travail accompli au service de notre collectivité, souvent durant de nombreuses années.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Lundi 13 avril

Cérémonie du souvenir marquant le 66^{ème} anniversaire de la disparition du Général Guisan.

Fidèles à la tradition, des membres de la Municipalité se sont rendus au cimetière de Chamblandes pour lui rendre hommage, en présence du divisionnaire Matthias Tüscher, président de la Fondation Général Guisan, et de M. Vincent Moullet, président de l'Association Verte Rive.

Cette cérémonie avait cette année une résonance particulière, se déroulant côte à côte entre la tombe de cette figure majeure de notre histoire nationale et, à quelques pas, celles de jeunes vies récemment disparues en ce début d'année. Le recueillement en prenait une dimension singulière, entre une existence qui a marqué durablement notre pays et d'autres, interrompues bien trop tôt avant d'avoir pu tracer pleinement leur chemin.

En ces circonstances, le Pasteur David Freymond, que je remercie ici, a su trouver des mots justes, empreints de sensibilité et d'équilibre, pour accompagner ce moment de mémoire et de réflexion.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

A ce jour, aucune lettre, ni pétition ne sont parvenues au Bureau.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables une communication de la Municipalité :

Communication 08-2026

Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Clôture d'un compte de crédit d'étude

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

1) Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

N'ayant reçu aucune proposition individuelle : postulat, motion ou interpellation lors de notre dernier Conseil, il n'y a donc pas de réponse de la Municipalité.

Le point 5 de notre ordre du jour est dès lors sans objet.

2) Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue pour cette séance.

Le point 6 de notre ordre du jour est également sans objet.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Commission pour l'étude du postulat 02-2026 « Pour la création d'un cimetière animalier à Pully » de Mme Lena Yersin

Le Président :

J'invite Mme Isabelle Dauner Gardiol, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

La commission ad hoc pour l'étude du postulat 02-2026 pour la création d'un cimetière animalier à Pully de Madame la conseillère communale Lena Yersin s'est réunie à la Damataire le lundi 13 avril de 18h30 à 19h30. Je remercie ici les représentants de la municipalité et les membres de la commission pour leur présence et bienveillance.

Permettez-moi de vous exposer les principaux points de discussion de cette commission. Un bref tour de table a permis de constater qu'une courte majorité des personnes présentes possédaient un animal domestique et une large majorité en a possédé au moins une fois dans sa vie. Personne n'était donc indifférent au lien affectif que les personnes développent avec leur animal de compagnie. Le besoin de pouvoir se recueillir suite au décès de ce dernier n'était donc pas remis en question.

La commission a limité la discussion à un cimetière animalier destiné aux urnes et cendres, excluant l'inhumation des dépouilles jugée trop coûteuse et consommatrice d'espace. Actuellement, les petits animaux peuvent être enterrés dans un jardin privé, tandis que les autres sont incinérés au crématoire animalier de Lausanne, avec possibilité de récupérer les cendres.

Parmi les arguments favorables à la création d'un cimetière animalier à Pully, voici les principaux :

- la proximité géographique faciliterait les visites, surtout pour les personnes à mobilité réduite ou se déplaçant en transport public ;
- l'offre actuelle existante, soit à la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux, SVPA, de Sainte-Catherine, est jugée trop éloignée et peu accessible en transport public ;
- des solutions simples comme un jardin du souvenir ou un colombarium serait une bonne option pour Pully.

Cependant, d'autres arguments s'y opposent :

- le manque d'espace constitue une contrainte majeure, déjà problématique pour les cimetières humains ;
- les coûts d'investissement et d'entretien d'un tel cimetière pourraient être élevés.

Le rôle de la municipalité est questionné quant à l'entretien et au financement d'un tel service et si le service était payant, ne risquerait-on pas de créer des inégalités ?

- la demande réelle reste incertaine, avec un risque de projet surdimensionné ;
- la présence d'alternatives existantes, notamment à Sainte Catherine, pourrait rendre le projet redondant ;

Enfin, des pistes de solutions sont suggérées par les membres de la commission, telles que :

- la création d'un jardin du souvenir ou d'un espace de recueillement symbolique ;
- l'intégration de cet espace dans un parc existant ;
- une collaboration intercommunale pour un partage des coûts ;
- un modèle hybride de financement est également suggéré.

En conclusion donc, la commission a voté pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport par 5 voix pour, 4 voix contre et aucune abstention.

Le Président :

Nous nous sommes déjà prononcés sur la recevabilité de ce postulat, lorsqu'il fut présenté en séance du 4 mars 2026 et ce Conseil avait déjà statué sur sa recevabilité. Nous sommes donc exemptés de refaire cette opération ce soir.

Nous pouvons passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.
J'ouvre donc la discussion sur le fond de ce postulat et ses demandes.

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Je remercie la présidente de la commission ad hoc pour son rapport.

J'ai une question pour notre Municipal, M. Lucas Girardet.

La Municipalité de Pully a fourni un terrain à une association pour faire un jardin en permaculture, dans le quartier du Liaudoz. A côté de ce jardin, il y a aussi un terrain disponible, est-ce qu'on pourrait créer un jardin du souvenir là-bas ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'avoue, Mme Yersin, à ne pas avoir réfléchi à l'emplacement potentiel d'un tel lieu, c'était une partie de la discussion de la commission de savoir, si ce postulat serait renvoyé à la Municipalité, comment on y répondrait, et quelle localisation. Cela pourrait être une possibilité, mais actuellement ce terrain est utilisé pour différents usages, il y a entre autres un parc à chiens à côté de la permaculture, il y a un espace dédié aux enfants puisqu'il y a une place de jeux. Il y a également un dépôt de matériel pour les services communaux. L'espace disponible est rare à Pully, son utilisation multiple est inévitable, dans une commune très urbanisée. Cela pourrait être une possibilité à étudier parmi d'autres, mais je ne peux pas vous affirmer ici que cela pourrait être à cet endroit-là.

Mme Lorena MARIN GUEx demande la parole :

Je ne prends pas la parole ce soir pour exprimer une consigne de vote. Je prends la parole pour dire que le postulat qui nous occupe ne soulève pas une question secondaire.

À première vue, nous débattons de la création éventuelle d'un cimetière pour animaux de compagnie. Mais, au-delà de l'objet, ce débat nous invite à regarder plus largement la manière dont une collectivité publique considère la place du vivant dans son action.

Le postulat rappelle qu'à Pully, environ 60 chiens et 170 chats décèdent chaque année. Ce chiffre peut sembler modeste. Pourtant, il suffit déjà à poser une question collective simple : que faisons-nous, en tant que commune, du lien qui unit une partie de notre population à ces animaux lorsque leur vie s'achève ?

Et pour mettre ce chiffre en perspective, sans déplacer le débat, rappelons qu'à l'échelle nationale, en 2024, plus de 85 millions d'animaux ont été abattus. Je ne mentionne pas ce nombre pour provoquer ou pour culpabiliser, mais pour nommer une réalité : notre attention au vivant est souvent sélective. Ce contraste met en lumière une forme de hiérarchisation implicite entre les animaux, que notre société opère sans toujours la questionner.

Or, lorsque nous parlons de durabilité, de qualité de vie, de protection des milieux naturels, nous parlons, au fond, de notre rapport au vivant. La question animale n'est pas étrangère à ces réflexions. Et il ne s'agit pas ici de trancher des consciences, mais d'examiner si une réponse publique est pertinente, proportionnée, et cohérente avec nos principes.

Je ne prétends pas qu'un cimetière animalier résoudra quoi que ce soit à lui seul. Je dis simplement que ce débat mérite d'être entendu pour ce qu'il révèle : une question de cohérence et de responsabilité.

Quelle que soit l'issue du vote, prenons ce sujet comme une invitation à réfléchir : voulons-nous le laisser à la marge, ou acceptons-nous de le considérer, au moins, comme une question politique digne d'être posée ?

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Il nous faut maintenant décider de ce que nous allons faire de ce postulat. Je me tourne tout d'abord vers la postulante, Mme Yersin.

La commission ad hoc désignée pour examiner votre demande à décider de préavis à une courte majorité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Formellement, vous avez la possibilité de retirer votre postulat ou de le maintenir et demander son renvoi.

Mme Lena YERSIN :

Je maintiens mon postulat et demande son renvoi à la Municipalité.

Le Président :

Nous passons au vote sur l'acceptation de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Nous allons utiliser les boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi du postulat 02-2026 à la Municipalité est rejeté par 37 non, 27 oui, 7 abstentions.

**2.2 Préavis 08-2026 Théâtre de l'Octogone - Réfection de la toiture du foyer, réalisation d'un champ solaire et remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacle
Crédit d'investissement demandé CHF 1'691'000.00 TTC**

Le Président :

J'invite Mme Isabelle Farkas, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Isabelle FARKAS :

Le 25 mars 2026, la commission ad hoc s'est réunie pour examiner le préavis 08-2026 Théâtre de l'Octogone - Réfection de la toiture du foyer, réalisation d'un champ solaire et remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacles
Crédit d'investissement demandé CHF 1'691'000.00 TTC.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier pour la qualité des échanges et leurs réponses, Messieurs Lucas Girardet, conseiller municipal, Julien Guillaume, chef de service, Etienne Räss, chef de service, Jean-Gilles Decosterd, adjoint au chef de service, Matthieu Dromelet, responsable technique de l'Octogone, ainsi qu'à Madame Estrella Festa, architecte, et cheffe de projet.

Comme vous le savez, le théâtre de l'Octogone a été inauguré en 1979 et s'est imposé comme un acteur culturel incontournable du bassin lémanique. La salle de spectacles de 455 places, offre au public une acoustique et une visibilité optimale. Proposant environ

20 à 30 spectacles par année, l'Octogone est également la salle où se tiennent des événements importants comme les spectacles scolaires et les remises de certificats de fin d'études, notamment.

Durant la séance de commission ad hoc, la Municipalité a précisé que le préavis 08-2026 est la suite logique du préavis 11-2024.

Les études ont révélé que les travaux sur le toit du foyer étaient plus importants que prévu et ce second financement est considéré comme le minimum indispensable pour assurer l'étanchéité, ce qui permettra d'attendre une quinzaine d'années pour entreprendre une rénovation lourde et inéluctable du bâtiment. Montant estimé à CHF 12 millions, voire plus. D'autres éléments, comme le champ solaire et le remplacement des éclairages de scène, ont été ajoutés pour créer un préavis global et cohérent, et éviter de devoir en soumettre un troisième à court terme.

Certaines précisions ont été apportées aux commissaires :

- L'état général du bâtiment est jugé statiquement impeccable mais présente des problèmes d'étanchéité après 40 ans.
- L'installation des panneaux solaires est contrainte par une obligation légale, déclenchée par le remplacement du monobloc de ventilation dont l'état actuel présente des signes de faiblesse importants. De ce fait, la norme exige que 50% de la consommation du bâtiment soit couverte par des énergies renouvelables et les subventions sont exclusivement fédérales.
- L'objectif principal est de maximiser l'autoconsommation de l'énergie produite par un système de monitoring, plutôt que de la revendre sur le réseau.
- Concernant le remplacement des éclairages de scène, l'objectif est de passer entièrement au LED pour se conformer aux directives européennes, sur lesquelles la Suisse s'est alignée.
- Cette technologie réduira le nombre de projecteurs, soit 80 LED au lieu de 223 halogènes, et divisera par un facteur de 8 à 10 la consommation électrique de l'éclairage de scène. De plus, il a été rappelé que les fabricants réduisent également leur production d'ampoules halogènes.

Dans sa séance du 24 mars, la Cofin a émis un préavis financier positif par 9 voix pour, 0 contre, et 3 abstentions.

La Commission ad hoc ayant accepté à l'unanimité les conclusions du préavis, elle recommande au Conseil communal de les accepter.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

M. Remo KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane soutient ce préavis à une large majorité. Toutefois, avant de se prononcer en toute connaissance de cause, notre groupe a encore quelques interrogations.

Premièrement, le parc solaire sur la toiture supérieure de l'Octogone soulève des questions architecturales et urbanistiques, notamment quant au design de ce que l'on appelle la cinquième façade. L'implantation des panneaux solaires nous semble faire l'objet d'un projet encore insuffisamment abouti. Une réflexion supplémentaire sur leur intégration serait peut-être opportune, car nous avons l'impression que le calepinage proposé avec 177 panneaux sur 582 m² soulève une question d'intégration que le préavis ne traite pas explicitement. Ils ont un impact depuis le nord qui offre une vue plongeante. Si les panneaux sont posés à plat, les reflets lumineux pourraient être très perturbants. Si les panneaux sont posés à 45 degrés, une réverbération lumineuse sur le site, avec les reflets du soleil, risque d'être très importante.

La fiche D3 du Canton sur les toitures végétalisées bio solaires, précise des règles de cohabitation strictes entre panneaux et végétalisation : angle minimum de 20 degrés, distancement d'au moins 80 cm entre rangées, bande de substrat devant chaque rang de panneaux. Si ces règles sont appliquées rigoureusement et elles doivent l'être bien entendu, le nombre de panneaux effectivement installables pourrait être inférieur à 177. Le plan de pose des panneaux solaires proposé dans le préavis ne semble pas compatible avec ces principes. Par ailleurs, le règlement communal, art. 43, impose que toute construction ou installation s'intègre harmonieusement à son environnement. On se souvient de la jurisprudence dite des Boverattes, qui avait conduit à l'interdiction d'installations jugées disgracieuses en toiture.

Deuxièmement, s'agissant de la sécurité pour l'accès en toiture.

Quel est le type d'installation prévue pour la sécurité en toiture ? Y a-t-il des garde-corps ? Ce détail est absent dans le préavis. Si c'est un garde-corps, alors est-il compatible avec le respect du caractère architectural du bâtiment classé en note 2 et du respect des règles du plan d'affectation concerné, notamment avec la hauteur des constructions ?

Troisièmement, à propos des courants vagabonds ou courants parasites, qui sont des fuites d'électricité qui quittent leur circuit prévu pour circuler de manière indésirable dans le sol, les structures métalliques ou l'eau. Bien que leur impact soit surtout documenté dans le milieu agricole, à propos de la santé du bétail, ils présentent également des risques pour l'homme, même si les seuils de perception diffèrent. Sur une toiture à structure métallique comme celle de l'Octogone, composée de poutres à treillis, ce risque est réel.

Ce qui est préoccupant, au-delà de ce seul bâtiment, c'est que le site Arnold Reymond est appelé à accueillir d'autres installations solaires à terme, sur les bâtiments scolaires. La superposition de plusieurs champs photovoltaïques sur un périmètre aussi dense, avec des structures conductrices potentiellement interconnectées, peut créer des effets de cumul. Certes, les panneaux solaires photovoltaïques ne représentent généralement pas un risque direct pour la santé humaine en termes de rayonnements, mais ils peuvent être à l'origine de courants vagabonds ou parasites. Une étude a-t-elle été demandée à ce propos ? Surtout dans une vision plus large avec les installations prévues à terme sur l'ensemble du site scolaire.

Le groupe de l'Union Pulliérane remercie d'ores et déjà la Municipalité d'apporter les éclaircissements nécessaires aux questions posées.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Tout d'abord je remercie l'Union Pulliérane, par la voix de M. Bründler, de m'avoir peu ou prou transmis les questions que M. Kuonen vient de poser.

Tout d'abord, il faut bien comprendre que le préavis est constitué de trois projets, trois parties de projets dont celles qui occupent les deux questions : le champ solaire étant à un stade beaucoup moins avancé que celui de la toiture qui doit être traité contre les infiltrations d'eau. Ces deux questions, tant d'intégration que de sécurité et de calepinage, surtout seront traitées au stade de la demande d'autorisation, une demande de permis de construire qui devra être déposée, le calepinage sera traité à ce moment-là, le schéma qui figure à la page 8 du préavis est une pré-étude, une intention, pour déterminer si on arrive à mettre sur ce toit, le nombre de panneaux qui répond aux 50% d'énergie demandés par le remplacement du monobloc.

Il est évident que le projet qui sera développé et déposé à l'enquête, répondra aux contraintes légales usuelles, aux attentes du service monuments et sites pour l'intégration des panneaux, d'où que l'on soit placé, que l'on voie la cinquième façade ou non et, aux obligations découlant des normes sur la sécurité au travail, cela c'est les garde-corps. Il y aura des garde-corps amovibles ou des lignes de vie, le projet devra encore le déterminer, mais dans tous les cas, le projet sera conforme à ce titre-là, puisque ce sont, comme vous l'avez rappelé des toitures sur lesquelles il sera nécessaire d'intervenir relativement régulièrement. Le budget nécessaire à ces garde-corps ou lignes de vie figurent par contre dans le tableau de la page 8, c'est la désignation des travaux supports de montage et structures d'intégration, le montant comprend ces lignes de vie, mais le type de lignes de vie et l'intégration exacte dans le toit devra être déterminé dans le développement du projet.

Concernant les courants vagabonds, vous l'avez évoqué, il y a à notre connaissance deux situations où les courants vagabonds doivent être pris en compte, les exploitations agricoles qui hébergent du bétail, d'ailleurs pour les animaux, on observe une baisse de production laitière et des problèmes de fertilité, et puis, les champs déportés et interconnectés. Il me semble qu'à priori aucune de ces deux occurrences concernent l'octogone à ce stade. On peut relever aussi que les problèmes de courants vagabonds concernent essentiellement des installations non conformes ou de mises à terre défectueuses, ce qui a priori pour une installation neuve ne sera pas le cas, du moins si tout est réalisé dans les règles de l'art.

Dès lors, je pense que le projet pourra répondre à vos interrogations et sera réalisé correctement, tant du point de vue de l'intégration que de la sécurité.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis que je vous relis :

le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 08-2026 du 4 mars 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'691'000.00 TTC, destiné à financer la réfection de la toiture du foyer, la réalisation d'un champ solaire et le remplacement

- des éclairages de scène de la salle de spectacles du théâtre de l'Octogone, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
 3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans concernant les dépenses relatives à la toiture du foyer et du parc solaire ;
 - b) par annuités égales sur 10 ans concernant les dépenses relatives à l'éclairage de la salle de spectacles.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 08-2026 est accepté par 72 oui, 0 non, 2 abstentions.

2.3 Préavis 09-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le Viaduc CFF de Rochettaz - Etude de projet (SIA 32 à 41) Crédit demandé CHF 500'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. David Häusermann, Président de la CARI, Commission des affaires régionales et intercommunales, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. David HÄUSERMANN :

La CARI s'est réunie le 26 mars à la Damataire et elle a été reçue par MM. les Municipaux Marc Zolliker et Lucas Girardet et pour l'administration communale étaient présents M. Thierry Lassueur et M. Nicolas Lüthi.

Il s'agit donc de la liaison de mobilité douce qui figure déjà depuis 2007 dans le PALM et actuellement l'opportunité se présente avec la réfection du viaduc, de pouvoir réaliser cette passerelle.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, un grand nombre de questions ont été posées lors de la tenue de la séance et des réponses claires et adéquates y ont été données, mais j'aimerais toutefois revenir sur deux ou trois points discutés.

Tout d'abord, des questions quant à la sécurité sur la passerelle au niveau de la balustrade proposée, à la cohabitation entre les piétons et les vélos et les accès aux routes de circulation. La Municipalité a pris bonne note de ces questionnements et préoccupations, elle en est parfaitement consciente et bien sûr, elle en tiendra compte le moment venu.

Ensuite, beaucoup d'interrogations quant aux propriétaires impactés par la construction de la passerelle, pourquoi la partie nord a été privilégiée par rapport au côté sud. Ce qui n'avait pas été compris dans la commission, c'est que les deux propriétaires côté sud auraient été beaucoup plus impactés que les propriétaires du côté nord et l'impact visuel moins importants pour ces derniers. En effet, les chemins d'accès pour le viaduc sont en contrebas. Il reste que la nuisance des travaux d'assainissement du Viaduc de Rochettaz sera bien réelle, que le projet de la passerelle soit accepté ou non.

Il existe bien sûr le risque qu'un propriétaire fasse opposition, ce qui est possible, c'est un droit que chaque propriétaire a, mais cela n'impactera en rien la construction de la

passerelle en elle-même, mais éventuellement les chemins d'accès, ce qui pourrait retarder la finalisation du projet. L'intérêt général reste présent et serait défendu par la Municipalité.

Le financement, la clé de répartition, les subventions, ont également suscité de nombreuses interrogations. En résumé, les subventions minimales estimées sont à hauteur de 75%, ce qui veut dire que les coûts pour la réalisation du projet seraient de 25%, à répartir entre les communes. Le calcul de la clé de répartition n'a pas convaincu les membres de la commission et ils ont opté pour un vœu que je vais vous lire :

« Pour le crédit d'ouvrage, la CARI demande à la municipalité de renégocier la clé de répartition plus précisément en tenant compte des personnes concernées par le bassin versant des utilisateurs »

J'ai reçu l'information que la commission des affaires intercommunales de Lutry a émis un préavis favorable pour la réalisation de la passerelle.

Les conclusions du préavis ont été acceptées par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président :

Je passe la parole à M. Jean-Denis Briod, Président de la commission des finances.

M. Jean-Denis BRIOD :

La Commission de finances a traité ce préavis dans sa séance du 24 mars et a émis un préavis financier négatif à l'intention de la CARI.

En effet, seuls cinq membres sur treize ont été convaincus par le crédit demandé. Il y a eu 6 non et 2 abstentions. Conformément à l'art. 50 du règlement du conseil, la Commission des finances doit informer le plénum des raisons d'un préavis financier négatif, c'est ce que je m'apprête à faire.

Alors, comment se fait-il que la Commission des finances n'ait pas été convaincue par un projet qui a priori présente un intérêt certain. Les principaux points d'achoppements sont les suivants :

Premièrement, le constat est, c'est aussi le constat de la CARI, que ce projet représente un intérêt public prépondérant pour le bassin de population immédiatement à l'est de cette passerelle. Elle n'a qu'un intérêt marginal pour la population de Pully, alors que la clé de répartition pour les coûts proposés lui fait porter le 55% en chiffres ronds de l'investissement. Aux yeux de la Commission des finances, cette clé de répartition doit être revue pour être pondérée en fonction de l'intérêt présenté par ce projet pour les communes respectives. En effet, à l'extrémité est de notre commune, on se trouve à équidistance en empruntant cette passerelle, de la gare de la Conversion et de la gare de Pully-Nord. Donc, le choix sera probablement très vite fait s'il s'agit d'aller prendre le train.

En ce qui concerne l'accès au patrimoine UNESCO protégé de Lavaux, on débouche sur un cul-de-sac, à un moment donné la Lutrive nous impose de monter à la hauteur de la route des Monts ou de passer par le bourg de Lutry.

On ne parle pas d'un montant négligeable. On nous demande un crédit de CHF 500'000.00 mais c'est pour déboucher sur un crédit d'ouvrage à un moment donné qui lui portera sur un ouvrage qui est devisé, vraisemblablement, à CHF 10 millions, plus ou moins 30%, l'expérience enseigne que généralement c'est plutôt plus que moins, mais soit admettons CHF 10 millions, si les subventions s'élèvent entre 60 et 75%, le préavis soumis au Conseil communal de Lutry est moins catégorique que le nôtre, puisqu'il dit que dans le

meilleur des cas le taux des subventions sera de 60 à 75%, on retrouve le chiffre de 75, mais CHF 10 millions pour Pully à 75% de subventions, c'est CHF 1'400'000.00, si on est à CHF 13 millions, plus 30%, cela fait CHF 1'800'000.00, ce chiffre de 13 millions ne sort pas de nulle part, c'est aussi le montant qui est estimé dans le document PALM. Il s'agit de prendre ces montants pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire qu'ils sont importants et que dans notre situation financière, on doit être vigilants.

La réalisation en 2028 de ce projet est impératif puisqu'elle sera parallèle aux travaux entrepris par les CFF et cela serait beaucoup plus cher si on le faisait plus tard, parce que bloquer la circulation des trains est extrêmement cher. Cela implique de commencer à entamer le crédit d'études avant de savoir si la réalisation sera possible au regard des négociations qui sont encore nécessaires pour obtenir, dans des délais extrêmement courts, les servitudes de passage nécessaires auprès des propriétaires impactés, en particulier du côté pullièran de la passerelle. Que se passerait-il, effectivement, si on se trouve au moment de la construction parce que les travaux effectivement auront lieu sur ce viaduc, que se passe-t-il si on se trouve encore dans des procédures d'opposition, d'expropriation et dans des recours. On a tous en tête cette bretelle à quatre pistes qui arrive nulle part quand on quitte l'autoroute à la sortie de Belmont. La Commission des finances a finalement décidé que cette dépense était trop à risque pour un montant somme toute assez élevé pour être engagé.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.
Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité, moins une voix, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :

Une passerelle de mobilité douce sur le viaduc ferroviaire de Rochettaz, je trouve ça phénoménal.

Ce projet qui nous est présenté par la Municipalité est une occasion unique à ne pas manquer pour relier les hauts de Pully avec les hauts de Lutry en passant par les hauts de Paudex. En effet, pour les piétons et les cyclistes habitant ces hauteurs, le gain de temps et de mollets pour se rendre d'un point à l'autre du tronçon concerné est considérable, soit entre 10 et 20 minutes pour un aller simple, 20 à 40 minutes pour un aller-retour.

Pas plus tard qu'au dernier conseil communal, l'argument du temps ou de la perte de temps pour les automobilistes était mis en avant par les opposants au projet de sécurisation et mise aux normes du tronçon de l'avenue de Lavaux situé entre la Perraudettaz et la Damataire, au détriment de la sécurisation des lieux pour les piétons et les cyclistes.

Ce projet de passerelle ne prétérite pas les automobilistes et favorise la mobilité douce, permettant ainsi à toutes et tous de se rendre rapidement dans ce magnifique bourg de Lutry et à l'inverse, pour les habitants de Lutry ou Paudex, de venir chez nous.

Ne manquons pas l'occasion de ce projet intercommunal, reliant différentes communautés, et qui plus est, serait subventionné par le canton et la confédération à hauteur de 60 à 75% du coût total des études et de la réalisation de l'ouvrage. Je vous invite donc vivement à prendre des risques et à soutenir ce préavis.

M. Stephan MARGELSICH demande la parole :

J'aimerais revenir sur la question du coût de l'ouvrage.

J'ai une autre question sur les subventions et les deux questions ont été transmises à la Municipalité.

Concernant le coût de l'ouvrage, donc le point 4.1 du préavis, mentionne un coût de l'ouvrage estimé entre CHF 8 millions (fourchette moyenne) et CHF 13 millions (Fourchette haute). Or, la mesure inscrite au PALM 2025, Pully, Lutry franchissement Leisis-Landar mentionne CHF 13 millions comme coût hors taxe, pas mention de CHF 8 ou 10 millions.

La description du projet définit également des coûts à plus ou moins 30%. Là, on retrouve le commentaire dans le préavis. On peut donc en déduire que le projet inscrit au PALM est compris dans une fourchette de CHF 9,1 à 16,9 millions hors taxe, soit CHF 13 millions, plus ou moins 30%

Je pose donc la question suivante : comment expliquer une différence de CHF 5 millions entre la fourchette moyenne définie dans le préavis et celle définie dans le projet inscrit au Palm 2025.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je pensais que les deux questions viendraient ensemble, mais je réponds volontiers à la première concernant le coût de l'ouvrage.

Peut-être que la formulation dans le préavis n'était pas tout à fait adéquate, mais on parle bien d'un coût d'ouvrage qui a été estimé à environ CHF 10 millions, ce qui nous amène à $\pm 30\%$, à une estimation de CHF 13 millions, mais c'est un prix maximum, ce n'est pas CHF 13 millions, + 30%. C'est CHF 10 millions + 30%, soit CHF 13 millions et c'est pour cela que cette somme maximale pour parer à toute éventualité, a été inscrite au PALM 2025.

J'attendrai la suite pour répondre aux autres questions qui se présenteront.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Il y a un deuxième volet, mais d'abord j'aimerais quand même répondre à M. Zolliker.

Dans l'inscription au PALM 2025, il est mentionné CHF 13 millions, $\pm 30\%$, oui, oui, dans les définitions cela figure avec un écart de $\pm 30\%$, d'où ma question. Donc, je ne partage votre conclusion.

Ma deuxième question concernant le montant des subventions.

Au point 4.2.2 du préavis, il est fait mention de la subvention qui pourrait être obtenue en exécution de la Stratégie cantonale du vélo. Selon le préavis, cette subvention pourrait couvrir jusqu'à 50% du solde restant du coût de l'ouvrage après déduction de la subvention fédérale et de la subvention LMTP.

Il se trouve que, dans le cadre de la Stratégie cantonale de promotion du vélo Horizon 2035, figure sur le site internet de l'Etat une brochure intitulée « Subventions cantonales pour la promotion du vélo et le développement des infrastructures cyclables ». Cette brochure mentionne en page 7 les mesures qui peuvent être subventionnées auxquelles n'appartient manifestement pas la construction de la passerelle projetée. Il est surtout

précisé en page 8 de la brochure que le Canton peut octroyer un soutien dans les limites de CHF 2'000 à CHF 50'000.

Je pose donc la question suivante : sur quelle base légale et réglementaire se fonde l'estimation d'une subvention de 25% du coût de l'ouvrage au titre de la Stratégie cantonale du vélo, étant précisé que ces 25% correspondent au solde à financer après déduction de la subvention fédérale et de celle prévue par la LMTP, lesquelles représentent ensemble, par hypothèse, 50% du coût de l'ouvrage ?

Donc, on retrouve les 75% mentionnés dans le rapport de la CARI notamment.

M. Marc ZOLLIKER :

Je vais répondre à cette deuxième question, mais pour revenir aux CHF 13 millions dans les projets qui sont inscrits au PALM, il n'y a pas de $\pm 30\%$. C'est une somme qui est inscrite, on ne parle pas d'une fourchette.

Concernant le montant des subventions, effectivement, pour ce type de projet, vélo et mobilité douce, il existe trois subventions qui sont cumulables.

La première, c'est celle qui provient du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, cette subvention-là est encore en discussion, ces projets d'agglomération et leurs subventionnements sont encore en discussion à Berne, selon toute probabilité, le dernier PALM qui avait obtenu ce niveau de subvention avait été sauf erreur de 35%, le deuxième à 30%, et c'est sur ce 30% de subvention pour ce type de projet qu'on table.

Deuxièmement, effectivement vous l'avez relevé, il y a la subvention cantonale au titre de Loi sur la mobilité et les transports publics, la LMTP, et cette participation cantonale se monte, selon l'art. 29b de la loi, « à 20% pour les ouvrages de franchissement, comme une passerelle par exemple, sous réserve que le coût déterminant de la mesure et ce coût doit être soit égal ou supérieur à 250'000 CHF », on voit bien que c'est le cas de ce projet.

Troisièmement, de fait, il y a la subvention cantonale « Stratégie Vélo 2035 » que vous avez évoquée. A ce titre, je pense qu'il ne faut pas confondre la subvention pour la promotion du vélo, qui est mentionnée à la page 7 de la brochure cantonale, et celle pour l'aménagement du réseau cyclable cantonal structurant qui est évoquée à la page 15 de la même brochure.

La passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz fait clairement partie du réseau structurant cantonal et figure, à ce titre, sur la carte que l'on peut trouver sur le guichet cartographique cantonal. C'est donc bien sur le solde des coûts de réalisation, c'est-à-dire 30% PALM, 20% LMTP soit 50%, il reste encore 50%, la moitié de ces coûts qui seraient encore couverts par cette subvention Stratégie Vélo, donc on arrive bien à un total de 75% de subventions probables.

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Je suis un peu perplexe face à ce préavis.

On nous demande d'allouer un crédit d'un demi-million de francs pour une étude dont le coût total avoisine le million de francs, alors que le bénéfice pour la collectivité reste flou.

A ce titre le rapport de la CARI est révélateur : à la question de la fréquentation, la Municipalité répond que le nombre d'usagers est « difficilement chiffrable » à ce stade. Concernant le gain de temps ou l'intérêt pour les riverains, on nous demande de voter le crédit pour obtenir ces réponses. En somme, nous finançons l'incertitude.

Cette légèreté est d'autant plus inquiétante que la Commission des finances a rejeté ce préavis notamment en raison d'une clé de répartition des coûts jugée défavorable pour Pully.

En conclusion il serait sain de disposer de données concrètes avant d'engager des crédits d'étude aussi massifs.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

Ce soir, nous ne votons pas un crédit d'études ordinaire. Nous votons si Pully saisit ou Pully rate une fenêtre d'opportunités qui ne s'ouvrira pas avant un demi-siècle au moins. C'est maintenant ou jamais ! Les CFF rénovent le viaduc de Rochettaz en 2028, chaque voie sera coupée durant six mois et c'est physiquement la seule fenêtre de temps dans lequel on peut construire ou en tout cas, préparer les conditions cadres à la construction d'une passerelle à moins de frais, avec des échafaudages déjà en place, des chantiers mutualisés, des accès sécurisés par les CFF eux-mêmes et des cheminements d'accès au chantier pour les engins et les nombreux ancrages de soutènement qui seront réalisés pile dans les zones concernées par le cheminement.

Refuser ce crédit d'études ce soir, c'est mathématiquement rater la coordination des travaux, un financement et, finalement, se planter un certain poignard dans la bourse chancelante de nos finances. Et quand les CFF repartiront avec leurs engins de chantier, ils laisseront un viaduc tout beau, rutilant, neuf pour plusieurs décennies, mais intouchable pour longtemps au vu du prix et des contraintes rédhibitoires pour revenir avec de tels travaux sur un tel ouvrage. Il y a à peu près 200 trains par jour au moins sur cet axe qui le traverse. Le prochain créneau comparable, personne dans cette salle ne le verra, plutôt ne le vivra, sauf si un nourrisson ou un très jeune enfant se trouve ce soir parmi le public.

Ce projet n'est pas une idée émergente, ni une lubie unilatérale, ou celle d'un ayatollah des passerelles, ce projet s'inscrit dans les documents de planification les plus sérieux qui concernent notre territoire, notre canton, notre agglomération, notre ville de Pully. Le Plan d'agglomération Lausanne-Morges PALM 2025 inscrit cette mesure comme prioritaire, priorité « horizon A (2028-2032) ». Le PALM est un document contractuel entre les communes, le Canton et la Confédération. Il détermine l'éligibilité aux subventions fédérales fondées sur nos lois et qui permet donc de prétendre à de tels financements. Ne pas réaliser cette mesure du PALM, c'est fragiliser l'ensemble des subventions finalement que Pully ou ses voisins pourraient recevoir pour des projets dans ce type de cadre. Les différentes couches de planification visant une cohérence d'ensemble voulue aussi par le droit supérieur fédéral et qui permettent finalement de tendre à ces subventions l'égide de la politique des agglomérations.

On a aussi le Schéma Directeur de l'Est Lausannois, SDEL qui intègre cette liaison dans les réseaux cyclables des modes actifs structurants. Ce document constitue aussi une base légale de la planification territoriale intercommunale en vertu également de la loi vaudoise.

L'examen préalable par les CFF et celui de la Direction générale de la mobilité ont été reçus à l'automne 2025. Ils confirment la faisabilité d'un tel ouvrage, donc ce n'est pas une question de principe, maintenant c'est une question de volonté politique.

Soyons directs sur les chiffres, parce que c'est finalement là que certaines oppositions peuvent se cristalliser. Le coût total entre CHF 8 et 13 millions, Pully en porterait, selon la clé de répartition actuelle environ 55%, à déduire bien entendu les différentes subventions que vous avez énumérées à l'instant, je n'y reviendrai pas. En plus des subventions légales, LMTP, celle du PALM, il y a effectivement cette fameuse subvention cantonale d'encouragement aux réseaux cyclables avec un EMPD solide et

des montants qui sont à disposition clairement pour ce type de projet. Cet EMPD offre ici l'opportunité déterminante quant à une participation très conséquente de l'État à cet ouvrage et nous avons déjà eu dans ce Conseil, l'occasion de reprocher à l'État de ne pas soutenir certains projets, ici cela mérite d'être le cas.

Résultat, un projet financé à peu près 3/4 par le Canton, la Confédération, donc des charges finalement maîtrisables pour un projet qui s'inscrit avec un amortissement sur quelques décennies, un investissement d'agglomération au prix de quelques serveurs informatiques, sans mauvais jeux de mot et sans dénigrer ces derniers, bien entendu. Ce n'est pas un projet somptuaire, ce n'est pas un projet superflu, il rentre clairement dans un service tangible à la population qui en profitera au quotidien et pour les futures générations. Ce soir, nous votons CHF 500'000 pour les études, dont l'amortissement annuel représente CHF 50'000, soit l'équivalent d'une place de parc en PPE dans l'Est lausannois. C'est le prix d'entrée pour un ouvrage structurant et d'envergure régionale.

Mais parlons des usagers, les habitantes et les habitants qui vont physiquement passer sur cette passerelle. Pully est physiquement coupé à l'est par la Paudèze et le viaduc ferroviaire qui est le seul à pouvoir l'enjamber. Rejoindre la zone de la Conversion depuis Pully-centre à vélo ou à pied, aujourd'hui, c'est affronter des dénivelés de 10 à 15%, je ne reviendrai pas sur les temps de parcours qui ont été donnés précédemment par une préopinante, finalement c'est circuler sur des axes avec le trafic motorisé, il n'existe aucune autre alternative plate et sécurisée. Cette passerelle, c'est la première liaison « à plat », séparée du trafic, entre le chemin de Leisis et la route du Landar, avec 3 mètres de large, 6% de pente maximum, des garde-corps, bref un site propre pour relier et se relier dans les conditions optimales de sécurité et d'attractivité entre ces différentes poches d'habitations et d'emplois.

Concrètement nos habitants, nos familles qui habitent les Boverattes pourront atteindre la Conversion sans croiser de grande avenue, sans côtoyer la circulation sur des grands axes. Les pendulaires cyclistes, qui rejoignent leur lieu de travail peuvent gagner 8 à 12 minutes par trajet et finalement gagner plus d'une heure de liberté chaque semaine. Les enfants qui pratiquent le volley, qui vont à la gym à Pully ou les clubs sportifs à Lutry, qui habitent un peu partout, pourront rentrer seuls de manière autonome, à vélo, à pied, en toute sécurité. Chaque usager actif qui prend la passerelle, c'est finalement une voiture en moins aux carrefours de la Bernardaz, de la Damataire, au Tirage et à la Clergère, c'est donc moins de bruit, moins de pollution, plus de sécurité pour toutes et tous et moins d'attente pour ceux qui souhaitent ou qui doivent circuler en voiture sur nos axes structurants.

Et demain, c'est peut-être 2'000 nouveaux emplois supplémentaires planifiés dans le secteur Corsy-La Conversion. Pas tout de suite, mais cela viendra peut-être un jour. Cette passerelle sera leur épine dorsale de mobilité. Ne pas la construire maintenant, ne pas la planifier, ne pas permettre les études pour démarrer ce projet, c'est prêter cette mobilité pour les 30 à 50 prochaines années, c'est hypothéquer d'une certaine façon notre qualité de vie. Nous ne vivons pas en vase clos, nous vivons dans l'une des régions économiquement les plus dynamiques de notre pays où le gens se déplacent, travaillent, étudient, consomment et s'amuse.

Certains s'interrogent sur la variante nord qui a été retenue. Soyons honnêtes : la vue depuis le viaduc sera moins spectaculaire du côté nord. Mais ce n'est pas ce que nous construisons aujourd'hui, nous construisons avant tout un axe fonctionnel, pour relier

efficacement, au meilleur rapport qualité/prix, sans fioriture et qui va à l'essentiel et qui conduit à destination en tirant le meilleur parti des travaux que les CFF vont de toute manière réaliser.

La variante nord a été effectivement choisie en ce sens sur des critères d'architecture, de coûts, également de faisabilité technique vis-à-vis des riverains. Elle offre un avantage calendaire décisif : les travaux CFF sur la voie nord sont programmés dans un second temps, ce qui donne assurément un davantage temps à la préparation de la phase critique.

L'impact sur le foncier, certes il existe : il y a des riverains concernés sur Pully, tous déjà rencontrés, avec des impacts en surface qui restent mesurés sur les bienfonds privés que nous respectons. La commune peut faire valoir également l'intérêt public en cas d'opposition en vertu de nos lois et de jurisprudences, il y en a beaucoup, je ne vais pas vous les énumérer, j'en ai trouvé beaucoup, qui traitent de passerelles, de cheminements de mobilité douce, de bandes cyclables, de chemins d'accès, et, qui, quand elles se fondent sur l'intérêt public, trouvent bien entendu un écho judiciaire plausible et favorable. Mesdames et Messieurs, des ouvrages de ce type existent dans toute la Suisse : à Berne, en Valais, à Zurich, à Bâle, à Genève, il suffit de traverser le pays pour les voir. Des passerelles qui semblaient ambitieuses à l'époque de leur vote, sont devenues aujourd'hui des évidences pour les générations suivantes. Dans vingt ans, personne ne se souviendra de nos discussions, de nos débats, de nos désaccords, mais les gens utiliseront cette passerelle, petits et grands, piétons, skateboards, rollers, trottinettes et cyclistes, jeunes, moins jeunes.

La CARI a voté un préavis positif. Les quatre municipalités partenaires sont en voie d'adopter simultanément leurs préavis respectifs pour les crédits d'études. La Confédération subventionne. Le Canton subventionne. Les CFF coopèrent. Les études préalables confirment la faisabilité. Il ne manque qu'une chose ce soir : notre feu vert pour franchir un obstacle, pour franchir un vallon, pour franchir une étape.

Voter non ou reporter, c'est rater le train, littéralement. C'est exposer Pully à perdre des subventions durement gagnées dans le cadre du PALM. C'est condamner nos habitants à des décennies supplémentaires de dénivelés, de files d'attente aux carrefours et d'itinéraires peu sûrs ou attractif pour les mobilités actives et c'est nier notre réalité d'un territoire interconnecté dans lequel on peut se baigner à Lutry, pratiquer la gym à Pully et dormir à Belmont. Voter oui, c'est investir CHF 500'000 pour finalement avancer avec un projet aux trois-quarts financé en grande partie par des tiers, au service de nos habitants pour les cinquante ou cent prochaines années. Ce soir, nous donnons le tempo pour l'avenir, nous planifions la mobilité de nos enfants, de nos petits-enfants et même au-delà. Je vous invite à voir loin, à voir juste et à voter oui à ce crédit d'études et à voter oui à l'avenir de notre mobilité intercommunale.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Je vais faire court, tendance qui semble un petit peu oubliée depuis que ChatGPT peut rédiger des discours pour les conseillers.

Il y a quand même deux ou trois arguments que j'aimerais révoquer. Le premier, c'est les autres qui paient, je rappelle que le contribuable pullièran est aussi contribuable vaudois et contribuable fédéral, donc ces subventions n'arrivent pas de nulle part. Deuxième chose, la clé de répartition, cela a déjà été relevé, si tous les projets qu'on fait avec Lutry sont proportionnels aux nombres d'habitants, on va uniquement payer, payer et payer pour un projet qui clairement, dans l'état actuel, favorise les habitants de Lutry. Je pense que ce préavis doit être revu, avec une clé de répartition de 50/50 entre Pully et Lutry, pour la

part qui ne sera pas prise par le reste de nos impôts. Finalement, quand j'entends qu'on va enfin relier la Conversion au nord de Pully, je rappelle à mes amis verts, qu'il y a un moyen très simple d'aller de la Conversion à Pully et vous le soutenez en permanence le reste du temps, cela s'appelle le train, 4 fois par heure et cela prend exactement une minute trente, une minute quarante-cinq, quand c'est un train régional.

M. André STEHLIN demande la parole :

J'aimerais attirer à mon tour votre attention sur différents éléments, je vais vous emmener en voyage.

En 2018, Genève a inauguré un tronçon appelé la Voie verte, reliant la gare des Eaux-Vives à la gare d'Annemasse en France. En 2024, plus de mille vélos ont emprunté ce tronçon, qui est connu pour des conflits d'usage, accompagnés de témoignages d'accidents impliquant des vélos électriques, qui roulent vite. Aujourd'hui, nous sommes en 2026 avec une forte augmentation de vélos et vélos à assistance électrique je vous laisse réflexion pour la cohabitation avec les piétons. Ce conflit dû à la vitesse excessive, résulte du manque de civilité des usagers des véhicules à deux roues, mais, malgré les multiples rappels de priorités, pour la cohabitation entre les différents usagers.

Au niveau des accidents : des collisions entraînant des blessures ont été signalées, parfois causées par une vitesse excessive. La disponibilité roulante pour les vélos est en moyenne de 2,5 mètres de large pour une moyenne générale de 5 à 6 mètres. Pour Pro Vélo, la piste roulante est trop étroite et de ce fait dangereux. D'après le journal HD Heidi.news, la Confédération recense une trentaine d'accidents sur le seul tronçon genevois depuis son ouverture.

Quelles sont les Conséquences pour les riverains et habitants.

Avec la densification prévue du côté de Lutry, ces conflits feront également partie du quotidien. Les désagréments affecteront les habitants de Pully, qui ont dû céder une partie de leur propriété pour un tronçon qui n'apporte aucun avantage à la population locale, ni à leurs voisins directs. En ce qui concerne les modifications apportées aux riverains, rien n'est prévu pour le bruit occasionné par le passage des trains ou trafic divers. Une question se pose : les CFF vont-ils créer un mur anti-bruit ?

Tout en reconnaissant quelques avantages à ce projet, il m'est difficile de soutenir le montant de l'investissement pour une étude dont la réalisation semble compromise par un manque de clarté dans les libellés.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

J'entends beaucoup parler d'usagers potentiels, on estime que peut-être c'est au détriment des gens de Pully, qu'on souhaiterait avoir de chiffres.

Deux petites remarques : qui aurait pensé, moi je faisais partie de ceux qui pensaient que le métro à Lausanne était quelque chose de superflu, et au bout de dix ans, on est en train de réfléchir de comment le continuer, vu le succès inouï, que personne n'avait imaginé.

Pour moi, en tant que personne en situation de handicap, la question qui m'était posée quand je me battais pour avoir la possibilité d'accéder aux transports publics, la réponse était, oui, mais vous serez combien.

Avant que les choses existent, comment peut-on faire de réelles projections ? Et désolé, mais comme l'a répété mon préopinant, M. Bründler, on n'est pas une citadelle totalement fermée, les gens circulent d'une commune à l'autre, on des activités d'une commune à l'autre et on ne sait pas aujourd'hui, à quel point, les Pulliérans vont utiliser cette

passerelle. Honnêtement, quand on voit les difficultés de circulation des véhicules dans toute cette zone, je pense que cela peut participer à un désengorgement. Mais arrêtons de vouloir faire des batailles de chiffres, que nous ne connaissons de toute façon pas.

M. Philippe STERN demande la parole :

Je pense que ce soir, il faut se poser une seule question :

Il y a manifestement un intérêt public pour ce projet, qui est reconnu par tout le monde. Il y a encore effectivement beaucoup d'incertitudes, comme le montant du crédit d'ouvrage final, le montant des subventions, d'une éventuelle modification de la clé de répartition. Pour moi, l'intérêt public de ce projet devrait nous faire voter oui ce soir, pour pouvoir se prononcer ensuite en toute connaissance de cause.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Avant que ce débat ne se termine, j'aimerais quand même revenir sur quelques éléments, dont un qui me frappe particulièrement.

J'ai entendu dire plusieurs fois, qu'il n'y avait pas d'intérêt pour les habitants de Pully et j'ai vraiment de la peine à entendre cet argument. Déjà rien que le fait que 8 mille Pulliérans et Pulliérans habitent au-dessus de la ligne de Berne, s'ils décident d'aller se promener dans le Lavaux, ils vont pouvoir profiter de la passerelle pour pouvoir s'y rendre plus facilement, sans devoir descendre à Lutry et devoir remonter, ou monter à Belmont et redescendre.

Il y a un autre intérêt manifeste et je crois que M. Bründler l'a relevé aussi, on en n'a peu parlé, on n'en parle pas beaucoup dans le préavis, il y a une question de report modal. Il y a effectivement un chemin beaucoup plus court pour les cyclistes, pour aller de la Conversion, on rappelle dans le préavis, qu'à terme il y aura deux mille habitants de plus à la Conversion. L'intérêt pour la ville de Pully, il est où là-dedans, c'est que les personnes qui vont travailler à Lausanne, actuellement ils ne vont pas faire le choix d'aller en vélo, ils vont s'y rendre autrement, peut-être en voiture, du fait qu'ils vont devoir descendre et remonter. Avec le projet de la passerelle ils pourront y aller à plat, si ces personnes prennent le vélo au lieu de la voiture, la circulation sur l'avenue de Lavaux diminuera. J'y vois donc un intérêt très direct pour les Pulliérans.

De plus, comme on l'a aussi répété, ce n'est pas un projet qui date d'aujourd'hui, c'est un projet qui date de longtemps, d'hier, voire d'avant-hier, puis qu'il figurait déjà dans la première version du projet d'Agglomération Lausanne-Morges, en 2007. Pourquoi il n'était pas en principale priorité A, il était en priorité C, parce qu'il n'y avait pas d'horizon de réalisation qu'il était possible de déterminer. Mais maintenant cet horizon on l'a, on a un horizon il n'y en a pas plusieurs, c'est 2028, ni avant. ni après. Et c'est pour cela que ce projet a passé en priorité A.

Ensuite, on parle de finances, on parle des riverains, bien sûr il y a des servitudes qui vont devoir être négociées, les riverains ont déjà été informés, mais j'aimerais aussi préciser que l'étendue de ces servitudes est extrêmement faible sur Pully, ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ces gens qui habitent là, ils vont de toute manière être touchés pendant toute la durée du chantier, les CFF ne pouvant pas interrompre complètement la circulation des trains pendant une année, il y aura chaque fois une voie qui fonctionnera et une autre fermée pour les travaux, ces travaux ne pourront se faire que depuis une piste de chantier, qui devra être aménagée de chaque côté alternativement de la construction. Les riverains seront donc de toute manière, impactés. Concernant la clé de répartition, effectivement ces clés de répartition sont discutées pour chaque projet du SDEL, elles sont rediscutées,

là, il y a une clé de répartition en rapport avec le nombre d'habitants qui a été déterminée pour les études, elle sera forcément rediscutée pour la phase exécution.

Pour ma part, je vois un intérêt très clair dans ce projet, je trouve que c'est un projet enthousiasmant pour nos quatre communes de l'Est et je vous invite vivement à le soutenir et à voter en faveur de ce crédit ce soir.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Je ne vais pas vous reparler des subventions, les réponses de M. le Municipal ne m'ont pas convaincu.

Par contre, j'observe qu'il y a six parcelles qui sont concernées à Pully par ce projet, il n'y en a que deux du côté du Lutry. Il semblerait, d'après ce qu'on a compris, que les deux parcelles de Lutry ont fait pencher la balance en faveur du projet nord, alors que pour les Pulliérans, il y en a quatre de ces parcelles qui sont directement impactées, je dirais dans les jardins même, à la sortie du salon ou de la cuisine, donc ce ne sera pas seulement durant la durée des travaux, mais cela sera aussi après, puisque ces servitudes seront permanentes évidemment. Il s'agit des parcelles 1711, 1709, 1870 et 1871. Quatre parcelles dont je doute que les propriétaires soient enthousiastes à l'idée ce projet.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je vais quand même reprendre la parole pour préciser que ces emprises sont très, très faibles sur ces parcelles et puis, bien sûr qu'elles doivent être négociées.

L'argument déterminant, il n'est même plus là, pour la version plutôt au sud ou plutôt au nord. La réalisation d'une passerelle au sud, pour le moment, en l'état actuel, n'est même plus possible puisqu'on est certains maintenant qu'on ne pourrait plus tenir les délais pour faire toutes les études et réaliser le projet, il y a six mois de différence, le projet au sud commence au début de l'année 2028, au nord, c'est juin-juillet 2028, cela nous laisse six mois de plus, c'est les six mois qu'il nous faut pour arriver au bout des études.

Le Président :

Le pour et le contre ont déjà été bien étayés.

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

Je suis plutôt préoccupée moi pour des questions de sécurité de cette passerelle, et à deux titres : premièrement c'est que je vois dans le point 3.2 du préavis que la passerelle ne pourra pas être plus large que 3 mètres, ce qui laisse tout juste un passage entre deux vélos ou un passage entre un vélo et un piéton. Je me pose la question de ce qui est prévu en cas d'accident sur cette passerelle. Comment pourrait-on aller chercher des personnes qui sont accidentées là au milieu, comment cela va-t-il s'articuler entre communes et c'est vrai que moi cela me préoccupe particulièrement.

La deuxième question de sécurité qui m'inquiète, c'est le dessin du garde-corps qui est posé à l'extérieur du train. J'ai personnellement vécu un suicide dans ma famille, il y a 20 ans, donc cela peut arriver et quand je regarde la manière dont le dessin est fait, en prévoyant un garde-corps de 1.80 m, je m'interroge sur la sécurité des personnes qui pourraient éventuellement tenter de mettre fin à leurs jours depuis cet endroit avec, évidemment toutes les conséquences qui pourraient suivre pour la population, pour les communes, etc. Je ne sais pas comment cela a été appréhendé, mais en tout cas le dessin tel qu'il figure là, ne prévoit pas de sécurité particulière pour ce point-là.

Merci pour vos réponses sur ces deux points de sécurité.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Pour vous répondre, Mme la Conseillère Cuendet du Roy, ce point a été traité et les CFF en tiennent bien entendu compte, ce n'est évidemment pas dans leur intérêt qu'il y ait des accidents de personnes sur les voies, vous le savez comme moi et, le garde-corps du côté de la voie CFF, fait sauf erreur 2.70 m, c'est de l'autre côté, côté passerelle qu'il fait 1.80 m.

Ce sont des normes que les CFF se fixent, qui sont fixées en règle générale pour ces ouvrages, est-ce qu'il faut aller au-delà, c'est le projet qui va préciser tout cela.

Concernant la sécurité sur la voie de la passerelle elle-même, 3 m, 3.50 m, on en a reparlé aussi en commission, 3 m sur la passerelle, 3.50 m sur les chemins d'accès, c'est bien précisé dans le préavis, ces 3 mètres c'est par exemple la largeur que vous avez sur la voie verte qui a été construite à Lausanne, qui est très fréquentée entre les avenues de Marc-Dufour et de Tivoli, c'est un ouvrage qui date d'une dizaine d'années déjà, il fait 3 m de large, je n'ai jamais entendu parlé d'une pléthore d'accidents, les piétons et les cyclistes se débrouillent très bien pour croiser avec un tout petit peu de bonne volonté et de savoir vivre. Et, encore une fois, la question se posera et on l'a rappelé en commission, puisque la question a été posée en commission, ces problèmes seront traités dans le cadre du projet, on n'en est absolument pas encore à ce niveau de détails dans les études, c'est la suite de ces études qui devra déterminer, s'il y aura un marquage, comment il devrait se faire et les détails du projet en général.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

J'aimerais bien comprendre : aujourd'hui, est-ce qu'on a une garantie que cette passerelle permet l'accès aux véhicules de secours ?

M. Marc ZOLLIKER :

L'accès pour un gros camion de pompiers, je n'imagine pas, pour une ambulance, je pense bien que cela sera possible, il y a 3 m sur la passerelle, les véhicules font au maximum 2.50 m, c'est serré, mais comme je viens de le dire, sur les voies d'accès, on a 3.50 m.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis, que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2026 du 4 mars 2026,

vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI),

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00 TTC, destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis est refusé par 36 non, 34 oui, 6 abstentions.

2.4 Préavis 10-2026 Renouvellement du stockage, des serveurs et des stations de Travail - Crédit demandé CHF 2'430'000.00

Le Président :

J'invite M. Tristan Gratier, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Tristan GRATIER :

Quelle horreur ! À quelques minutes du long week-end de Pâques, me voilà à la tête d'une commission complètement reformatée et composée de seconds couteaux, dont je suis le plus élimé du tiroir. En plus sur un sujet ennuyeux au possible pour quelqu'un qui a l'habitude d'avoir des puissants secrétariats et d'appuyer sur la touche F8, je vous la recommande vivement, pour que tout se fasse automatiquement. Pas le choix, je préside, j'assume et voilà qu'à ma droite un PLR refuse l'entrée en matière du préavis et demande que l'on privatise le service informatique. À ma gauche, une socialiste refuse aussi le sujet qui manifestement nécessite une fabrication de certaines pièces dans les pays du tiers-monde par des petits-enfants. Je me tourne alors vers la sagesse légendaire des verts, y compris libéraux, et d'une seule voix ils me rétorquent que tout cela conduit à une fin du monde prédictible et que seule la décroissance peut être un salut, pas très libéral tout ça ! Il ne me reste donc plus que les partis en pleine expansion incontrôlée et commençant par U je vous laisse deviner, mais avant même que ces derniers puissent s'exprimer, le syndic exaspéré quitte la salle, coup de théâtre ! Et c'est à ce moment-là, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, que mon réveil sonne, je suis dans mon lit. Quel soulagement !

Finalement Mesdames Messieurs, chers collègues, présider cette commission fut un rêve éveillé grâce à l'excellente présentation du chef de service et de son adjoint, ainsi que de notre syndic. Les commissaires étaient préparés et ont posé toute une série de questions dont vous avez la teneur au procès-verbal. Je me limiterai donc aux éléments saillants de ce préavis.

La commission ad hoc s'est donc penchée sur le préavis 10-2026 relatif au renouvellement du stockage, des serveurs et des stations de travail de la Ville de Pully. Derrière cet intitulé technique, il faut voir une réalité beaucoup plus simple : nous parlons ici de la capacité de notre commune à continuer de fonctionner de manière fiable, sécurisée et efficace dans les années à venir.

Le premier constat de la commission est clair : nous ne sommes pas face à un investissement de confort, mais face à une nécessité. Les infrastructures actuelles arrivent en fin de vie, certaines ne pourront plus être prolongées dès l'automne 2026, et les coûts de maintenance dépassent déjà CHF 100'000 par an. Reporter cet objet reviendrait non pas à économiser, mais à prendre un risque technique majeur tout en s'exposant à une hausse supplémentaire des coûts. La commission a entendu de manière très nette qu'en l'espèce, attendre coûterait plus cher que décider.

Le deuxième élément important concerne le montant demandé. Oui, il est plus élevé que ce qui figurait initialement au plan des investissements. Oui, cet écart peut légitimement interpellé. Mais l'explication fournie est cohérente : le marché des composants informatiques, en particulier celui des mémoires serveurs, a subi une envolée des prix liée à la pénurie mondiale et à des phénomènes spéculatifs. La commission n'a pas balayé cette question d'un revers de main ; elle l'a examinée. Et elle a aussi relevé que des

participations de partenaires pour plus d'un million de francs viendront en déduction du coût global, ce qui change substantiellement la lecture financière du dossier.

La troisième question centrale portait sur le sens de cet investissement dans la durée. Autrement dit : vote-t-on pour réparer le présent ou pour préparer l'avenir ? La réponse est sans ambiguïté : ce projet vise à couvrir les besoins jusqu'en 2030 au minimum, en tenant compte de l'évolution réelle des usages, de la croissance des volumes de données, des exigences accrues en matière de cybersécurité et de la collaboration intercommunale, notamment avec Epalinges. La commission a donc considéré que cette vision était sérieuse et fondée sur des études de dimensionnement concrètes, et non sur des hypothèses vagues.

Un autre point a retenu l'attention de la commission : la résilience. Maintenir deux datacenters, garantir des sauvegardes robustes, prévoir une continuité de service en cas de sinistre ou d'attaque informatique, ce n'est plus du luxe. C'est aujourd'hui une obligation de responsabilité publique. Une commune moderne dépend de son système d'information pour ses prestations, sa gestion, sa sécurité et sa relation à la population. Là aussi, la commission a estimé que la prudence commandait d'investir correctement plutôt que de bricoler à court terme.

Enfin, la commission a examiné avec attention le vote qui lui était soumis. Au terme de ses travaux, elle a accepté ce préavis à l'unanimité : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Elle recommande donc au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis. À cela s'ajoute un préavis financier positif, également unanime, de la distinguée et prestigieuse Commission des finances emmenée par son non moins sémillant président.

En résumé, la question qui nous est posée n'est pas de savoir si cet investissement est agréable. Elle est de savoir s'il est nécessaire. Et la réponse de la commission est claire : oui, il l'est.

Le Président :

Merci, M. Gratier, de nous avoir fait retrouver le sourire, après le préavis précédent.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 10-2026 du 11 mars 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'430'000.00 TTC, destiné à financer le renouvellement du SAN, des serveurs et des stations de travail, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires, par annuités égales sur 5 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 20-2026 est accepté par 64 oui, 1 non, 6 abstentions.

2.5 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :

Aucun objet.

2.6 Propositions individuelles

Le Président :

Aucun objet.

2.7 Divers

2.7.1 Festival Gospel Air - 13 et 14 juin 2026

Mme Anne GUMY

Vous avez trouvé sur vos tables un flyer pour un événement musical auquel j'espère que vous allez faire bon accueil.

Je suis présidente d'une chorale lausannoise qui s'appelle Madrijazz Gospel. Nous organisons la vingtième édition du Festival Gospel Air qui se déroulera dans les rues de Pully les 13 et 14 juin. Le samedi, vous aurez la chance d'entendre pas moins de seize chorales de Romandie, de Suisse allemande et même une qui nous vient d'Alsace. Ces seize chorales représentent 500 personnes, elles se succéderont pour des représentations de 45 minutes, qui seront réparties sur quatre scènes au Centre-ville tout au long de la journée.

Le samedi soir, vous pourrez assister à un magnifique spectacle de gala ici même dans cette salle à 20h30, c'est le seul événement payant du week-end et il vous est possible de prendre des billets, réserver vos places sur www.monbillet.ch ou à l'aide du QR Code qui se trouve au recto du flyer.

Le dimanche après-midi, il y aura toujours dans cette même salle, un concert de clôture, les chants seront interprétés a cappella. Vous aurez l'occasion pendant ce week-end d'écouter différents groupes qui vont de 6 à 60 personnes, du gospel aussi bien traditionnel que du Tina Turner, Aretha Franklin ou Joe Cocker, par exemple. Ce sont donc plusieurs types de gospels, y compris contemporains.

Si vous vous demandez ce que tout ce petit monde fait le dimanche matin, non, pas la grasse matinée, ils vont animer des moments musicaux et des services religieux dans les lieux de cultes et les EMS de la région.

J'espère avoir le plaisir de vous croiser à un moment ou à un autre pendant ce week-end des 13 et 14 juin. Le programme détaillé, vous l'aurez au prochain conseil et il sera disponible dans les commerces de Pully, sous la forme du livret de fête.

Je profite encore de ce moment pour remercier la Municipalité in corpore pour le soutien accordé pour cette belle aventure et évidemment tous les intervenants communaux qui œuvrent aussi à son succès.

« Let the Sunshine in » et out aussi, je l'espère, pour ces deux jours-là.

M. Lucas GIRARDET, Municipal

Nous organisons le 1^{er} mai à plusieurs moments dans la journée, des visites guidées dans le bâtiment du Prieuré, pour vous faire découvrir l'ampleur des travaux et leurs avancées. Un mail à ce sujet vous sera envoyé tout prochainement et vous pourrez vous inscrire pour ces visites. Comme le délai est très court, je souhaitais vous en informer déjà ce soir. Ces visites s'adressent à vous toutes et tous, mais aussi aux nouveaux élus de la prochaine législature. Maintenant que le bâtiment est pratiquement complètement déconstruit, on pourra vous présenter ce qu'on y a trouvé et l'importance du projet.

Le Président :

Je me permets de prendre la parole. C'est un moment un peu particulier.

Arrivé en 2008, au sein de notre administration communale, après quelques détours, c'est en 2021 qu'il occupe la fonction que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le jour, on peut le voir sillonner silencieusement Pully à bord de son véhicule électrique, passant d'une administration à une autre, véritable messenger entre nos différents services. Qu'il fasse beau, qu'il vente ou qu'il pleuve, il le fait toujours avec le sourire et une bonne humeur communicative. Et, le soir venu, nous avons le plaisir de le retrouver ici-même où il nous accueille avec élégance et courtoisie. Certainement l'un des membres des plus assidus de ce Conseil. Je parle bien sûr de notre huissier, Monsieur Ovidio Clemente.

(Applaudissements)

Comme je le laissais entendre en introduction, certaines présences fidèles prennent parfois un autre chemin. Ce soir marque son dernier conseil parmi nous, avant un départ à la retraite, plus ou moins, car il a l'air effectivement encore super en forme.

M. Ovidio Clemente, au nom du Bureau et de l'ensemble du Conseil communal, nous vous remercions sincèrement pour toutes ces années d'engagement, pour votre dévouement et pour la qualité de l'accueil, que vous nous avez toujours réservé, merci Ovidio.

(Applaudissements)

Mais nous ne sommes pas laissés à nous même, puisque dès le prochain conseil, une figure déjà bien connue reprendra le flambeau, M. Joao da Silva.

Nous arrivons au terme de notre séance. Il est 21h55.

Je remercie le public d'avoir assisté à notre séance et pour l'attention portée à nos travaux

Au nom du Bureau, je vous remercie toutes et tous pour votre travail et votre contribution à cette séance. Merci également à celles et ceux qui en ont permis la tenue.

Et comme le dit l'adage, en avril, ne te découvre pas d'un fil, en mai, fait ce qu'il te plaît !

Nous nous retrouvons le mercredi 3 juin à 20h00.

Belle suite de soirée à toutes et tous.

(Applaudissements)

Patrick du Bois

Francine Medana